



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-061-2021-12

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie

IDF-2021-12-17-00002 - ARRÊTE n° DOS/EFF/OFF/2021/115 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages)

Page 3

IDF-2021-12-17-00001 - ARRÊTE n°DOS/EFF/OFF/2021/118 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-17-00002

ARRÊTE n° DOS/EFF/OFF/2021/115 constatant la
caducité d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/115

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 14 octobre 1968, portant octroi de la licence n°91#000021 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 36 Grande rue à EGLY (91520) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2021/102 en date du 30 septembre 2019 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le local sis, 6 rue Molière à EGLY (91520) et octroyant la licence n°91#001579 à l'officine ainsi transférée ;
- VU** le courriel en date du 22 novembre 2021 par lequel Maître WACRENIER conseil de de la SNC DAIX ET NAUDIN informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 19 rue Molière à EGLY (91520) suite à transfert et restitue la licence n°91#000021;

CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 30 septembre 2019 susvisé, sise 19 rue Molière à EGLY (91520) et exploitée sous la licence n°91#001579, est effectivement ouverte au public à compter du 15 février 2021 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°91#001579 entraîne la caducité de la licence n°91#000021;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée, à compter du 15 février 2021, la caducité de la licence n°91#000021, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°91#001579, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 19 rue Molière à EGLY (91520).

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 17 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-17-00001

ARRÊTE n°DOS/EFF/OFF/2021/118 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2021/118

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 24 février 1943 portant octroi de la licence n°77#000014 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 7 rue du Général Leclerc à MEAUX (77100) ;
- VU** le courrier en date du 8 octobre 2021 par lequel Madame Stéphanie GRUNDELER déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine sise 7 rue du Général Leclerc à MEAUX (77100) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDERANT que le pharmacien déclare cesser définitivement l'activité de l'officine dont elle est titulaire à compter du 30 novembre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité à compter le 30 novembre 2021 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Stéphanie GRUNDELER sise 7 rue du Général Leclerc à MEAUX (77100) est constatée.

La licence n°77#000014 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, 17 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT